

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET
SO'O

COMMUNE DE MBALMAYO

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O
DIVISION

MBALMAYO COUNCIL

INTERNAL TENDER
BOARD OF
PUBLIC CONTRACTS

ADDITIF N°01 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°04/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2026 du 18 FEVRIER 2026
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR HYGIENE ET SALUBRITE DANS
LA COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU
CENTRE.
DGD MINDDEVEL 2026.

AU LIEU DE :

PIECE N° I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

VERSION FRANCAISE

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, d'une caution de soumission conforme à la circulaire N° 0019/LC/MINMAP du 05/06/2024 relative aux modalités de consignation, de la conservation de la restitution de cautions pour les marchés publics dont le montant est fixé à **trois cent soixante mille Francs (360.000) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

8- Consultation du DAO :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté gratuitement à la Mairie de Mbalmayo, Service Technique, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

10- Remise et présentation des offres :

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Mbalmayo au plus tard le **11 Mars 2026 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »
N°04/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2026 du 18 FEVRIER 2026
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR HYGIENE ET SALUBRITE DANS
LA COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU
CENTRE.
DGD MINDDEVEL 2026.

12- Ouverture des plis :

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le *11 Mars 2026 à 13 heures* dans la salle de réunion de la Mairie par la Commission Interne de Passation des Marchés de Mbalmayo.

14.1- Principaux critères de qualification :

14.1 Critères éliminatoires

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels ;
- Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de la Charte d'Intégrité ;
- Absence de l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ;
- Absence de cautionnement de soumission délivré par la CDEC ;
- Non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté la sous-commission) ;

14.2. Critères essentiels des offres techniques :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 28 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 1) Attestation et le rapport de visite de site signée sur l'honneur ;
- 2) Références de l'entreprise
- 3) Qualification et expérience du personnel ;
- 4) Matériels proposés ;
- 5) Méthodologie, planning et délai ;
- 6) Capacité financière ;
- 7) Programme d'exécution des travaux ;
- 8) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 9) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.

PIECE N°II : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception de la proposition d'attribution par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

PIECE N°III : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

7.4. PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

N°	CRITERES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis car elle devra être timbrée au tarif en vigueur et accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
4	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
5	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

7.5. PRINCIPAUX CRITÈRES DE QUALIFICATION

N°	CRITERES	APPRÉCIATION
1	Attestation et rapport de visite de site signé sur l'honneur	OUI/NON
2	Références de l'entreprise dans le domaine	OUI/NON
3	Qualification et expérience du personnel	OUI/NON
4	Matériels proposés	OUI/NON
5	Méthodologie, planning et délai	OUI/NON
6	Capacité de financière	OUI/NON
7	Programme d'exécution des travaux	OUI/NON
8	CCAP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page ;	OUI/NON
9	CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page ;	OUI/NON

8.1. (RPAO) Montant de la caution de soumission:

- 1) Le Soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de **8 000 000 (huit millions) francs CFA** délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le ministère en charge des Finances et un récépissé de consignation de ladite caution lesquelles feront partie intégrante de son offre.

PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 7 : Texte généraux applicables (modifié, consulter la correction)

Article 48 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront éditées et diffusées par les soins de l'Autorité Contractante et fournis à l'entrepreneur.

PIECE N° VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Prix 801 : Plafond

Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'application de peinture type pantex 800 sur le plafond en contreplaqué. Il comprend notamment :

- La préparation des surfaces à peindre ;
- La fourniture de la peinture pantex 800 de couleur Gold aquitaine ;
- La fourniture des accessoires d'application ;
- La préparation et l'application en deux couches sur impression de la peinture pantex 800 ;
- et toutes sujétions spéciales de mise en œuvre selon les règles de l'art.

Il s'applique au mètre carré de bicouche de peinture réalisé.

Le mètre carré à _____ FCFA

PRIX 802 : Murs extérieurs

Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'application de peinture type pantex 1300 sur les murs extérieurs. Il comprend notamment :

- La réalisation d'un échafaudage ;
- La préparation des surfaces à peindre ;
- La fourniture de la peinture pantex 1300 de couleur Gold aquitaine ;
- La fourniture de chaux ;
- La fourniture des accessoires d'application ;
- Le badigeonnage à la chaux ;
- La préparation et l'application en deux couches sur impression de la peinture pantex 1300 ;
- Le rebouchage des trous ;
- et toutes sujétions spéciales de mise en œuvre selon les règles de l'art.

Il s'applique au mètre carré de bicouche de peinture réalisé.

Le mètre carré à _____ FCFA

Prix 803 : Murs intérieurs (Pantex 800)

Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat l'application de peinture pantex 800 sur les murs intérieurs. Il comprend notamment :

- La réalisation d'un échafaudage ;
- La préparation des surfaces à peindre ;
- La fourniture de la peinture pantex 800 de couleur Gold aquitaine ;
- La fourniture de chaux ;
- La fourniture des accessoires d'application ;
- Le badigeonnage à la chaux ;
- La préparation et l'application en deux couches sur impression de la peinture pantex 800 ;
- Le rebouchage des trous ;
- et toutes sujétions spéciales de mise en œuvre selon les règles de l'art.

Il s'applique au mètre carré de bicouche de peinture réalisé.

Le mètre carré à _____ FCFA

PIECE N° X : Formulaires et modèles à utiliser

Formulaires N° 01, 5, 7,10 et 12:

(Manquants. Il est fourni dans les correctifs à partir de la page 14)

PIÈCE N° XIII :

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES, ORGANISMES FINANCIERS ET ASSUREURS
AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS.**

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS ET HABILITÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

N°	Liste des établissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK)	FIRST BANK
02	BANGE OF BANK CAMEROUN (BANGE CMR)	BANGE CMR
03	Banque Atlantique du Cameroun	BACM
04	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)	BC-PME
05	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)	BGFIBANK
06	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)	BICEC
07	Citi Bank Cameroun (CITIGROUP)	CITI-C
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC)	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK)	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK)	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank)	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	UBC
16	United Bank for Africa (UBA)	UBA

LIRE PLUTOT :

PIECE N° I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

VERSION FRANCAISE

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission conforme à la circulaire N° 0019/LC/MINMAP du 05/06/2024 relative aux modalités de consignation, de la conservation de la restitution de cautions pour les marchés publics dont le montant est fixé à **trois cent soixante mille Francs (360.000) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La caution de soumission d'une durée de validité de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise est acquittée à la main et établie par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 1% du montant prévisionnel du projet (car elle devra être timbrée au tarif en vigueur et accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC);

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

8 bis- (ajout) : Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

10- Remise et présentation des offres :

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Mbalmayo au plus tard le **23 Mars 2026 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°04/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2026 du 18 FEVRIER 2026

POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR HYGIENE ET SALUBRITE DANS LA COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

DGD MINDDEVEL 2026.

12- Ouverture des plis :

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **23 Mars 2026 à 13 heures** dans la salle de réunion de la Mairie par la Commission Interne de Passation des Marchés de Mbalmayo.

14.1- Principaux critères de qualification :

14.1 Critères éliminatoires

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels ;
- Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de la Charte d'Intégrité ;
- Absence de l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ;
- Non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté la sous-commission) ;

14.2. Critères essentiels des offres techniques :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 28 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 01) Présentation de l'offre
- 02) Attestation et le rapport de visite de site signée sur l'honneur ;
- 03) Références de l'entreprise
- 04) Qualification et expérience du personnel ;
- 05) Matériels proposés ;
- 06) Méthodologie, planning et délai ;
- 07) Capacité financière ;
- 08) Programme d'exécution des travaux ;
- 09) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 10) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.

8.1. (RPAO) Montant de la caution de soumission:

- 2) Le Soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de **1 000 000 (un million) de francs CFA** délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le ministère en charge des Finances et un récépissé de consignation de ladite caution lesquelles feront partie intégrante de son offre.

PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 7-Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après : *[liste non exhaustive, A adapter selon les cas]*

1. La Loi N° 75/15 du 08 Décembre 1975 portant assurance obligatoire des risques de construction ;
2. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;

3. La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. la loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence
5. la loi n° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
6. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
7. La loi n°2016/17 du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
8. La loi n° du ... décembre 201X portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 201(X+1) ;
9. la loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun
10. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun
11. Le Décret n° 77-318 du 17 Août 1977 portant application de la loi n° 75-15 du 08 Décembre 1975 rendant obligatoire l'assurance des risques relatifs à la construction ;
12. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au code des marchés publics ;
13. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
14. Le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
15. le Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
16. Le Décret n° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application de l'approche HIMO ;
17. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application;
18. L'arrêté mettant en vigueur Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux en vigueur ;
19. La circulaire [A indiquer en tant que de besoin] portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice [A indiquer en tant que de besoin]
20. Les textes régissant les autres corps de métier ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
22. Les normes en vigueur.

Article 48 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande

Vingt (20) exemplaires originaux du Marché seront édités et diffusés par les soins de l'Autorité Contractante et fournis à l'entrepreneur.

PIECE N°II : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 38 : Signature du marché.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de réception de la proposition d'attribution par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

PIECE N°III : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

7.4. PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

14.1 Critères éliminatoires

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels ;
- Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de la Charte d'Intégrité ;
- Absence de l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ;
- Non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté la sous-commission) ;

14.2. Critères essentiels des offres techniques :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 28 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 11) Présentation de l'offre
- 12) Attestation et le rapport de visite de site signée sur l'honneur ;
- 13) Références de l'entreprise
- 14) Qualification et expérience du personnel ;
- 15) Matériels proposés ;
- 16) Méthodologie, planning et délai ;
- 17) Capacité financière ;
- 18) Programme d'exécution des travaux ;
- 19) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 20) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.

8.1. (RPAO) Montant de la caution de soumission:

- 3) Le Soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de **1 000 000 (un million) de francs CFA** délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le ministère en charge des Finances et un récépissé de consignation de ladite caution lesquelles feront partie intégrante de son offre.

PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

PIECE N° X : Formulaires et modèles à utiliser

Annexe N° 1: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné,
Nationalité :
Domicile :
Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

Annexe N° 5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier :

Référence du Cautionnement : N°

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] ci-

dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

»

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux fournitures et services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante 40% et trente 30% (respectivement pour les marchés de fournitures et de services connexes)] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à, le

[signature de l'organisme financier]

ANNEXE N°7 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse du maître d'ouvrage]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet. Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse

ANNEXE N°10 : MODELE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES

N°	Désignation des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)
	<i>[Insérer la désignation des Fournitures]</i>	<i>[insérer la quantité des articles à fournir]</i>

N° Service	Désignation du Service	Unité de mesure
<i>[insérer le numéro du Service]</i>	<i>[insérer la désignation du service]</i>	<i>[unité de mesure]</i>

ANNEXE N°12 : REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission

	:
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage :	Valeur approximative des services
Date d'achèvement :	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Copie

- MINDDEVEL;
- MINMAP;
- FEICOM;
- ARMP;
- CIPM/C-Mbyo;
- SIGAMP/C-Mbyo;
- SOPECAM;
- AFFICHAGE.

MBALMAYO, le
Le Maire de la Commune de MBALMAYO
(Maître d'Ouvrage)
Autorité Contractante


Madame Lang Oka Obé
Administrateur Civil Principal

110 MAR 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET
SO'O

COMMUNE DE MBALMAYO

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O
DIVISION

MBALMAYO COUNCIL

INTERNAL TENDER
BOARD OF
PUBLIC CONTRACTS

ENGLISH VERSION

ADDENDUM N°01 TO THE

NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 04/AONO/COMMUNE-MBALMAYO/CIPM/2026 of February 18th 2026 using the emergency procedure for the execution of the improvement works on the Carrefour Hygiène et Salubrité road in the Commune of Mbalmayo, Nyong and So'o Department, Centre Region.

FUNDING: Public Investment Budget (BIP), financial year 2026

INSTEAD OF

7. Provisional guarantee :

Each bidder should include in their administrative documents, a submission guarantee amounting one **million CFA Francs (1.000.000 CFA)**, issued by the CDEC and valuable 30 days after the emission date. The other required administrative documents should without failure be produced in originals or in certified true copies by the issuing service or an administrative authority (Governor, Senior Divisional Officer, Divisional Officer), in accordance with the stipulations of the Special Regulation of the Tender Document. They should be dated not more than three (3) months prior to the date of submission of bids or having been established later to the date of signing the Tender Document. Any bid non-compliant to the prescriptions of this Invitation to tender shall be declared inadmissible. Especially the absence of the submission guarantee issued by a first rank bank recognized by the Ministry in charge of Finance or non-compliance with the model documents of the Tender Document, shall entail the rejection of the bid.

8- Consultation of the DAO:

The Call for Tenders Dossier (DAO) can be consulted free of charge at the Town Hall of Mbalmayo, Technical Department, upon publication of this Notice of Call for Tenders.

10- Delivery and presentation of tenders:

Bids written in French or English in seven (07) copies including one original and six (06) copies marked as such must reach the Mbalmayo Town Hall no later than **March 11th 2026 at 12 a.m.** (local time), and must be marked:

NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 04/AONO/COMMUNE-MBALMAYO/CIPM/2026 of February 18th 2026 using the emergency procedure for the execution of the improvement works on the Carrefour Hygiène et Salubrité road in the Commune of Mbalmayo, Nyong and So'o Department, Centre Region.

10-Bis (not provided. Correction in the second part of the Addendum)

12- Opening of the folds:

The opening of bids, which will be done in one (1) time, will be carried out on **March 11th 2026** at **13 p.m.** in the meeting room of Mbalmayo Town Hall by the Mbalmayo Internal Tenders Commission.

- 1) Fake declarations or forged documents (CIPM and the Contracting Authority reserve the right to carry out the authentication of any document presenting a doubtful character) ;
- 2) Non satisfaction of at least 80 % of the essential criteria ;
- 3) Omission of a quantified price in the Unitary Prices Table;
- 4) Absence of the Integrity Chart;
- 5) Absence of a commitment on the respect of environmental and social clauses chart;
- 6) Absence of a bidding caution issued by the CDEC;
- 7) Absence of providing above 48 hours after the opening of the bids, of an administrative piece or a document which is not conform

14.2 . Essential criteria:

Technical bids shall be scored following the essential criteria below:

No.	Activity	YES/NO
A)	Supervisory staff (reference, qualification and CV)	
B)	Références of the company	
C)	Availability of material and essential equipment	
D)	Methodological note, site visit, planning and	
E)	Access to credit line or other financial resources	

READ:

7. Provisional guarantee :

Each bidder should include in their administrative documents, a submission guarantee in conformity with the Circular Letter N° 00019/LC/MINMAP/ of June 5th 2024 relating to the modalities of consignment, conservation and restitution of guarantees within the public's contracts framework. Such should be amounting three **one million CFA Francs (1000.000 CFA)**, issued by the CDEC and valuable 30 days after the emission date. The guarantee should be stamped according to the official cost and the amount will be handly transcribed on it. The guarantee should be valuable during 120 days and established by a first rank bank agreed by the MINFI, according to the COBAC conditions. The other required administrative documents should without failure be produced in originals or in certified true copies by the issuing service or an administrative authority (Governor, Senior Divisional Officer, Divisional Officer), in accordance with the stipulations of the Special Regulation of the Tender Document. They should be dated not more than three (3) months prior to the date of submission of bids or having been established later to the date of signing the Tender Document. Any bid non-compliant to the prescriptions of this Invitation to tender shall be declared inadmissible. Especially the absence of the submission guarantee issued by a first rank bank recognized by the Ministry in charge of Finance or non-compliance with the model documents of the Tender Document, shall entail the rejection of the bid

10- Delivery and presentation of tenders:

Bids written in French or English in seven (07) copies including one original and six (06) copies marked as such must reach the Mbalmayo Town Hall no later than **March 23rd 2026** at 12 a.m. (local time), and must be marked:

NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 04/AONO/COMMUNE-MBALMAYO/CIPM/2026 of February 18th 2026 using the emergency procedure for the execution of the improvement works on the Carrefour Hygiène et Salubrité road in the Commune of Mbalmayo, Nyong and So'o Department, Centre Region.

10-(Bis) delivery mode: The delivery mode for the submission of bids within the framework of this call for tenders is the "offline mode". The bids should be physically delivered as indicated in the call for tenders.

12- Opening of the folds:

The opening of bids, which will be done in one (1) time, will be carried out on **March 23rd 2026** at **13 p.m.** in the meeting room of Mbalmayo Town Hall by the Mbalmayo Internal Tenders Commission.

14.1 Eliminary criteria

- 1) Fake declarations or forged documents (CIPM and the Contracting Authority reserve the right to carry out the authentication of any document presenting a doubtful character) ;
- 2) Non satisfaction of at least 80 % of the essential criteria;
- 3) Omission of a quantified price in the Unitary Prices Table;
- 4) Absence of the Integrity Chart;
- 5) Absence of a commitment on the respect of environmental and social clauses chart;
- 6) Absence of providing above 48 hours after the opening of the bids, of an administrative piece or a document which is not conform

14.2. Essential criteria:

Technical bids shall be scored following the essential criteria below:

1. Submission of the bid
2. Site visit attestation signed on the honour
3. Supervisory staff (reference, qualification and CV)
4. Références of the company
5. Availability of material and essential equipment
6. Methodological note planning and timeline
7. Works execution plan
8. Financial capacity
9. Particular administrative clauses booklet signed and paraphed at all pages
10. Particular technical clauses booklet signed and paraphed at all pages.

Copie

- MINDDEVEL;
- MINMAP;
- FEICOM;
- ARMP;
- CIPM/C-Mbyo;
- SIGAMP/C-Mbyo;
- SOPECAM;
- AFFICHAGE.

MBALMAYO, le **10 MAR 2026**
THE MAYOR OF MBALMAYO
(Project's Owner)
Contracting Authority
Dieudonné Lang Mbale
Administrateur Civil Principal